

Les présupposés d'une politique de jeunesse

Politiques de jeunesse sur les territoires: quelle offre? Quelles représentations?

Je propose de répondre à la question qui m'est posée à travers l'interrogation de ce que j'appellerai les présupposés d'une politique de jeunesse.

Parler de politique de jeunesse implique que l'on reconnaisse d'une part une catégorie jeune et que par ailleurs que cette catégorie relève du politique

De la jeunesse comme catégorie nous retiendrons que c'est une catégorie relativement récente, qui ne s'impose comme telle, qu'assez tard, au début du siècle dernier pour aller vite, avec la publication en 1912 sous le pseudonyme d'Agathon (Henri Mossis et Alfred Tarde), d'une "Enquête sur notre jeunesse". Tout au long du XIX^e siècle, elle se confondait pour l'essentiel les étudiants.

Cette catégorie peut par ailleurs être saisie comme :

- Classe d'âge que l'on a tendance à découper en sous-groupes: préados, ados, jeunes adultes ...
- Période de transition entre l'enfance et l'âge adulte à travers le développement d'un processus d'autonomisation et de conquête de son indépendance
- Rapport dont une société pense, ou ne pense pas, le rapport entre générations et le renouvellement des générations¹.

Il est clair que selon l'approche que l'on retiendra les réponses politiques qui seront données ne seront pas les mêmes.

Par ailleurs il est donc nécessaire que l'on s'accorde sur le fait que la jeunesse relève du politique, de l'intervention de l'Etat, de la collectivité en général. Cet accord dans notre pays est tout à fait récent et l'on peut considérer qu'en France, il n'y a pas eu de véritable politique de jeunesse avant la mise en place de la 5^e république. Au paravent, on considérerait en général qu'elle relevait de la sphère privée, de la famille ou alors d'une politique scolaire ou militaire (la conscription).

Dans les années 1930, avec le Front populaire, arrive le temps des loisirs mais pas celui des politiques jeunesse car cela s'apparentait à un contrôle de la jeunesse, (type Etat totalitaire ou communiste). Il faut attendre sous Vichy, qui n'est pas un régime démocratique, pour que l'Etat élabore des projets liés aux problématiques de la jeunesse (agrément des associations, mise en place d'écoles de cadre de jeunesse, création d'un embryon d'administration).

La 4^e république n'engagera pas de véritable politique d'Etat en direction de la jeunesse, se contentant de conserver ce qui avait été mis en place par Vichy et délègue celle-ci beaucoup aux fédérations d'éducation populaires qui sont toutes puissantes alors (CEMEA, Francas, MJC, Léo Lagrange, Ligue de l'enseignement)

Avec la 5^e République, dans les années soixante, l'Etat reprend l'initiative à travers deux axes :

- Équipements de structures de proximité (centres sociaux, MJC, 1000 clubs)

¹ Voir sur ce point Commissariat général du plan, Jeunesse, le devoir d'avenir, La documentation française, 2001, pp. 30 à 40.

- Création du FONJEP, création de diplômes : sont posés les cadres institutionnels d'une professionnalisation des acteurs.

Au-delà de ces années, la question de la jeunesse ne sera plus jamais aussi forte et nous assistons alors à un déplacement vers des politiques d'insertion (missions locales), des politiques de la ville (contrats de ville) qui investissent largement les questions de jeunesse mais en considérant en règle générale la jeunesse comme une difficulté, un problème.

À ce jour on constate un éclatement des politiques jeunesse entre plusieurs secteurs (secteur temps libre, secteur sport, éducation, culture, santé, justice, emploi) dans lesquels sont prises en compte, ou pas les questions de jeunesse. Mais la jeunesse est rarement envisagée de façon globale. La récente mise en place d'un haut-commissaire à la jeunesse semble vouloir trancher avec ces logiques en affirmant une forte volonté de transversalité et de considérer la jeunesse comme ressource tout en ciblant cependant les jeunes en difficulté sur lesquelles semblent vouloir se concentrer les politiques d'Etat.

Pour être complet, par rapport à la question qui m'était posée nous ne saurions non plus oublier que la notion de territoire dans le sens où nous l'acceptons aujourd'hui, et au niveau politique, n'a aussi qu'une existence relativement récente qui n'est finalement formalisée et reconnue comme légitime politiquement qu'avec les lois de décentralisation au début des années quatre-vingt. Une politique d'aménagement du territoire avait bien été engagée dans les années soixante mais elle concernait un territoire qui se confondait avec les frontières de la nation et non des territoires. Ce même si c'est dans le cadre de cette politique d'aménagement du territoire que se sont dégagées alors des problématiques de territoires au pluriel.

Chacun de ces moments a laissé sur les territoires des strates qui peuvent être encore aisément identifiés et qui ont tendance à s'enchevêtrer et peuvent faire l'objet d'une véritable recherche archéologique non sans intérêt dans la mesure où elle nous permet de mieux comprendre nos politiques sur un territoire.

Nous voudrions cependant proposer ici une autre démarche pour analyser les politiques jeunesse partir de l'identification de six idéaux-types²: familialiste, de contrôle social, d'insertion, éducatif, de développement et d'autonomie

1) Familialiste

La jeunesse ne relève pas du politique, mais reste dans la sphère familiale. Elle repose sur une représentation des jeunes comme mineurs, incapables sur le plan juridique, déresponsabilisés, sans droits propres en dehors de la famille. Cette représentation pendant très longtemps dominante dans notre pays a laissé d'importantes empreintes dans les politiques jeunesse et ses institutions. Voir le rôle clef que jouent encore les Caisses d'allocation familiale ou encore le RMI qui n'est accessible qu'à partir de 25 ans comme toute une série de dispositions qui renvoient les jeunes au cadre familial et en font un véritable mineur sur le plan social.

² Nous utilisons ici la notion d'idéal type au sens que lui a donné le sociologue allemand Max Weber, non comme un idéal en termes de valeurs, mais une conception en termes de caractéristiques dont l'élaboration repose sur l'observation des faits : la notion véhiculée par l'idéal-type ne se trouve jamais dans la réalité à l'état chimiquement pur, c'est une idéalisation de l'idée telle qu'elle s'incarne dans les faits.

2) Contrôle social

On doit surveiller les jeunes, au besoin les punir. Les jeunes sont un danger, ils sont suspects, voire menaçants. Cette représentation est très prégnante. Elle se cristallise dans les années cinquante et est institutionnalisée à travers la constitution d'un corps comme celui de la prévention spécialisée. Elle trouve aujourd'hui son prolongement dans des dispositifs comme VVV. Dans cette logique, il s'agit d'occuper les jeunes pour éviter les bêtises, les dérapages, les déviances et en cas d'échec de réprimer.

3) Insertion économique et sociale

Le jeune est un problème, car il présente des déficits personnels (échec scolaire, inadaptation au travail...). L'origine sociale des difficultés est minimisée au bénéfice d'un traitement individuel des carences. Ce référentiel est apparu dans les années 1980 devant la montée du chômage des jeunes (traitement social du chômage)

4) Scolaro-éducatif

La jeunesse n'est qu'une question d'éducation, et la référence scolaire est dominante, dans la logique propre au système éducatif français qui surdétermine la place de l'instance scolaire. Il n'existe pas de véritable espace éducatif en dehors de l'école, et du service public de l'éducation. L'éducation non formelle³ est peu considérée, de même que le rôle des familles. L'éducation informelle n'est pas prise en compte. Les questions de jeunesse sont une question d'éducation formelle, d'école.

5) Développement local

Référentiel assez récent, qu'on rencontre dans les zones en difficulté, notamment dans les régions à forte densité rurale, inquiètes du vieillissement de leur population et de leur déclin démographique. Ici, le jeune est perçu comme une ressource, un potentiel indispensable à la survie des territoires. Pour conserver les jeunes au pays, il faut offrir aux familles et aux jeunes des services publics et un temps libre de qualité

6) Autonomie

Modèle récent et progressiste où le jeune est considéré comme un véritable acteur impliqué dans la construction de son parcours, un citoyen en puissance qui peut s'exprimer, participer à la vie publique, s'engager. Ces politiques développent l'accompagnement des initiatives des jeunes et les instances de participation, les démarches de responsabilisation.

En croisant ces différents référentiels avec les différents domaines d'intervention des politiques jeunesse (éducation, logement, santé, sports, loisirs, citoyenneté, transports et

³ Nous utilisons ici les notions d'éducation formelle, non formelle et informelle dans le sens qui leur est accordé aujourd'hui au niveau international de l'éducation formelle comme activité de formation menée dans un cadre scolaire, d'éducation non formelle comme activité avec une finalité éducatrice menée dans le cadre d'une association et d'éducation informelle comme toute activité contribuant à l'éducation sans qu'elle en soit la finalité.

mobilité ...), nous pouvons construire une grille d'analyse intéressante au niveau local, en incluant le caractère implicite ou explicite des mesures, et les articulations existantes ou non entre les différentes thématiques.

Idéal type	Tps libre	Sport	Culture	Emploi	Santé	Logement	Transport
1 Familialiste							
2 Contrôle							
3 Insertion							
4 Éducatif							
5 Développement							
6 Autonomie							

La combinaison de ces référentiels deux par deux donne trois modèles de représentation des jeunes :

Famille / éducation : le jeune est un mineur, à élever, à éduquer

Contrôle /insertion : le jeune est en difficulté ou dangereux.

Développement local /autonomie : le jeune est une ressource.

Il faut tenir compte des effets de champ (un modèle pouvant influencer sur les autres référentiels) et des effets sociologiques (profil socioculturel plus ou moins favorable à la mise en œuvre d'un modèle)

Le contexte démographique peut être déterminant dans l'apparition de certaines dynamiques, de même que la manière de penser le rapport entre générations (quelle place fait-on aux jeunes ? sont-ils traités de manière équitable ?)

Nous noterons enfin que ces différents modèles ne font pas aujourd'hui clivage politiquement, en tous les cas au niveau territorial. Une sorte de division du travail semble cependant s'établir entre l'Etat privilégiant le modèle contrôle/insertion alors qu'un nombre significatif de collectivités retenaient plutôt le modèle développement/autonomie.

Jean-Claude RICHEZ, responsable de l'Unité de la recherche, des études et de la formation de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) - Etablissement public du haut commissaire à la Jeunesse.